Image not found or type unknown

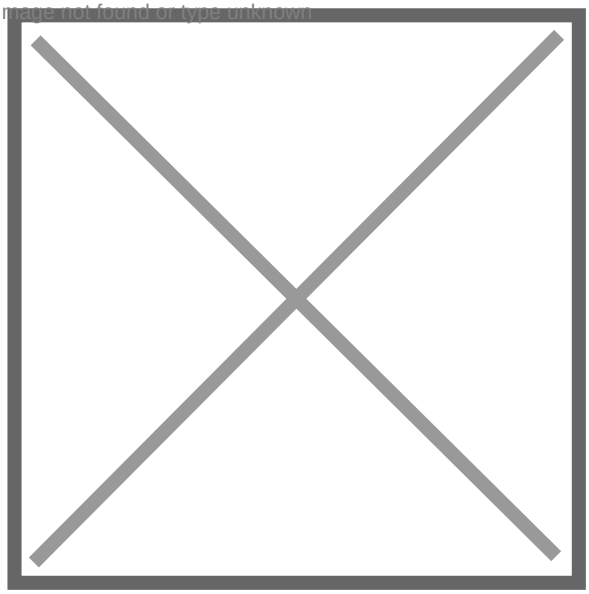

# Question pour une assurance auto

Par **seb**, le **20/10/2009** à **10:10**

Bonjour,
j'ai souscris un contrat d'assurance pour mon véhicule personnel chez MMA il y a deux ans, en option j'ai choisis "un remboursement valeur d'achat sur 2 ans".

Dans les conditions particulières il est indiqué que j'ai acheté en 10/2007 le véhicule pour 12600€( sans d'autre précisions).
J'ai eu mon accident le 06/10/2009 et mon véhicule est épave, J'ai acheté le véhicule le 03/10/2007, mon assureur m'informe que j'ai dépassé de trois jour mon option" remboursement valeur achat" alors qu'il est indiqué dans les conditions particulières que j'ai acheté le 10/2007.

Mon assurance doit elle prendre en compte tout le mois pour la validité de l'option ou juste la facture d'achat du véhicule avec la date du 03/10/2009?

Par avance merci!

Par **chaber**, le **21/10/2009** à **07:52**

Bonjour,

l'assureur va se référer aux dates de facture d'achat et de contrat.
Le délai de 2 ans étant dépassé, il va appliquer le contrat en ne vous réglant pas la valeur d'achat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés